

Recyclage CQALI

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le titulaire d'un certificat CQALI doit, **tous les cinq ans**, pour prouver le maintien de sa compétence professionnelle, avoir suivi, dans les douze mois précédant sa demande de revalidation, une formation de **recyclage** dans les conditions fixées aux articles 7 et 8 de l'arrêté du 24 juillet 2013.

Si le titulaire du certificat a reçu une **formation à bord** (durant les 5 ans qui précèdent la formation de recyclage) **attestée par la compagnie maritime** lors de l'entrée en formation, il peut suivre le stage court.

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité et être titulaire du certificat à recycler.

Programme :

Enseignements et exercices pratiques d'actualisation des connaissances sur :

- Méthode de lutte contre l'incendie en mer
- Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité du navire
- Communications et coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie
- Contrôle de la ventilation, y compris extincteur de fumée
- Risques résultant des procédés de lutte contre l'incendie
- Risques spécifiques
- Procédures de coordination avec les équipes incendie à terre
- Evaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie

Nombre d'heures : 8h de TP

Délivrance de l'attestation de stage

Tout candidat à un recyclage de certificat se verra délivrer une attestation.